Archives de la Guadeloupe 1 E 16/179

	The state of the s
Du moisd aril mil huit cent quatro-vingt-onze mating par-devant nous Adelinic Arthur, Conseiller aux fonctions— formune du Morne à l'Eau est comparu le les fins ffarles, âge je trente deux ant cultivateur, domei e, habitation accombe, section de jabreur unenfant du sexe femini, n'e du deblice le lundi trente de, à onze heure foi mating, de son l'éstème mariage Ticlouic, âgé de trente un ant, cultivateure donnie ; à laquelle enfantil— prénomde Victoria— prénomde Victoria— les declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des déclaration et présentation faites en présence des sieurs— les des déclaration et présentation faites en présence des sieurs— les des déclaration et présentation faites en présence des sieurs— les des déclaration et présentation faites en présence des sieurs— les des déclaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declaration et présentation faites en présence des sieurs— les des declarations de présentation faites en présence des sieurs— les des declarations et présentation faites en présence des sieurs— les des des des des des des des des des d	Remaiselle Gostin Pharlet, agé de trente declaration et présentation faites en présence des sieurs folombo Gar la Demoiselle Gastin Pharlet, agé de trente deux and, of solognac Bourant, agé de trente. Gostin Pharlet, agé de trente deux and, of solognac Bourant, agé de trente. Gostin Pharlet, agé de trente deux and, of solognac Bourant, agé de trente. eingant, lout deux cultivaleurs, dominalies en présence des sieurs folombo eingant, lout deux cultivaleurs, dominalies en cette Commune. eingant, lout deux cultivaleurs, dominalies en cette Commune. eingant, lout deux cultivaleurs, dominalies en cette Commune.
signé avec nous le présent acte de naissance, lecture. Le perc et les l'emoins, interpellés de le saroir. L'officierfe l'élat line A de line	Dudeux. Arul mil huit ceut patro singt onge. in a personne signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été donné lecture. La meix et les lémonns, interpellés de le faire, fra Astelius Astelius Astelius